

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

## AMENDEMENT

N ° II-CF784

présenté par  
M. Bigot et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE 49

#### ETAT B

**Mission « Aide publique au développement »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.